

SP 1209

Carsat Retraite
& Santé
au travail
Rhône-Alpes

Statistiques Rhône-Alpes

Aide à domicile

2017

Accidents du travail - Maladies professionnelles - Accidents de trajet

Cette brochure présente pour la région Rhône-Alpes les statistiques accidents du travail, maladies professionnelles et accidents de trajet du secteur de l'aide à domicile pour 2017. Les activités concernées correspondent au code 8810A de la Nomenclature d'Activités Française.

Dans ce secteur, la fréquence des accidents du travail est presque trois fois supérieure à la fréquence régionale tous secteurs confondus, représentant l'équivalent d'un salarié à temps plein absent à l'année dans chaque structure.

C'est pourquoi, la profession, les structures et les institutions s'engagent avec la Carsat dans un programme de prévention des risques professionnels, conciliant l'amélioration des conditions de travail des salariés et la qualité de vie des bénéficiaires.

Jérôme Chardeyron
Directeur de la Prévention des Risques Professionnels



827

structures



19 780

salariés

Accidents du travail

3-4

Maladies professionnelles

5

Accidents de trajet

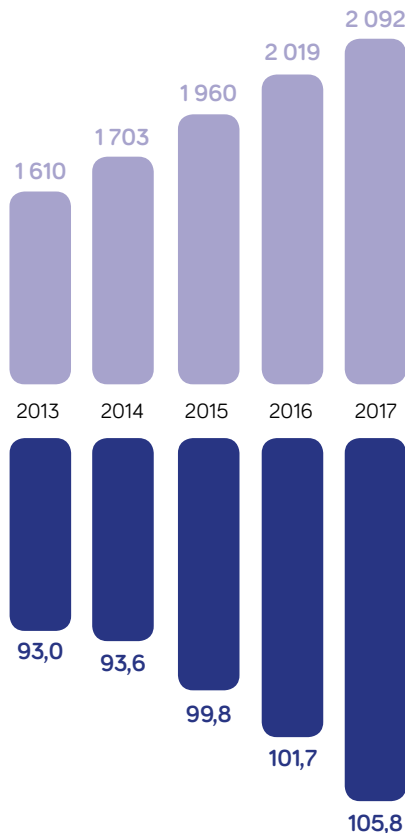
6

Autres données

7

Accidents du travail

Le nombre d'accidents du travail a augmenté de 30% depuis 2013



- Nombre d'accidents du travail en premier règlement.
- Indice de fréquence

199 230

Journées indemnisées

L'équivalent de 800 emplois à temps plein.

2 092

Accidents du travail en premier règlement :

accidents du travail ayant donné lieu à un arrêt de travail ou à une incapacité permanente.

35,6

Indice de gravité

Total des taux d'incapacité permanente par million d'heures de travail.

144

Nouvelles Incapacités Permanentes

On entend par « nouvelles » les incapacités permanentes ayant donné lieu à un premier versement de prestation en 2017.

1 salarié sur 9
victime d'accident du travail en 2017

105,8

Indice de fréquence

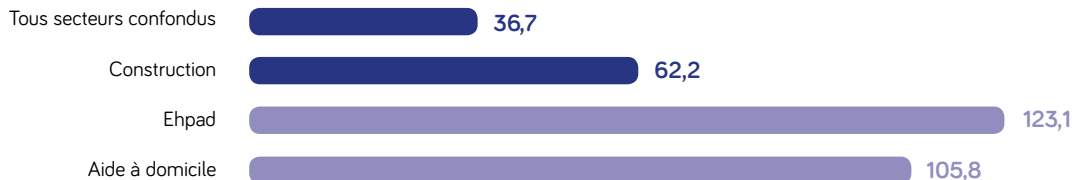
Nombre d'accidents de travail en premier règlement pour 1000 salariés.

9 954 524 €

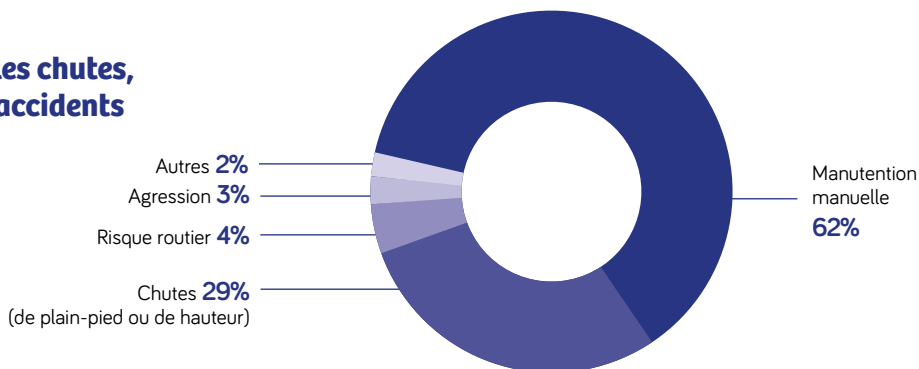
Montant des dépenses de l'Assurance Maladie

liées à la réparation des accidents avec ou sans arrêt de l'année considérée (frais médicaux, indemnités journalières, indemnités en capital ou rentes).

Un indice de fréquence beaucoup plus élevé dans l'aide à la personne que dans les autres activités

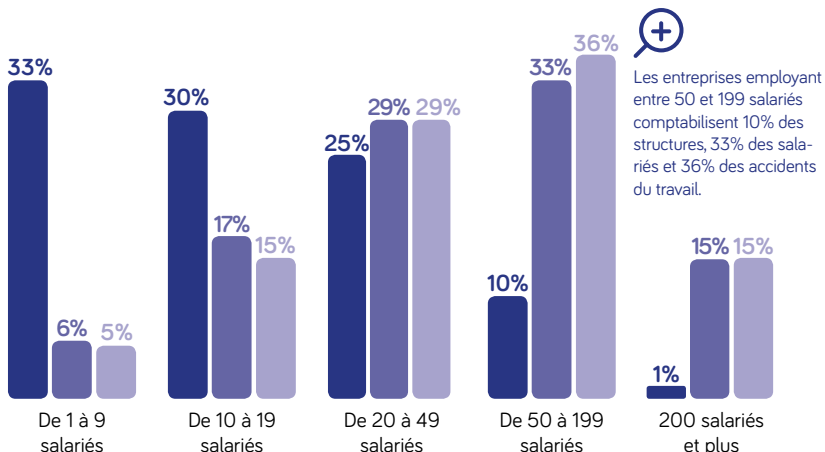


Les manutentions et les chutes, principales causes d'accidents du travail



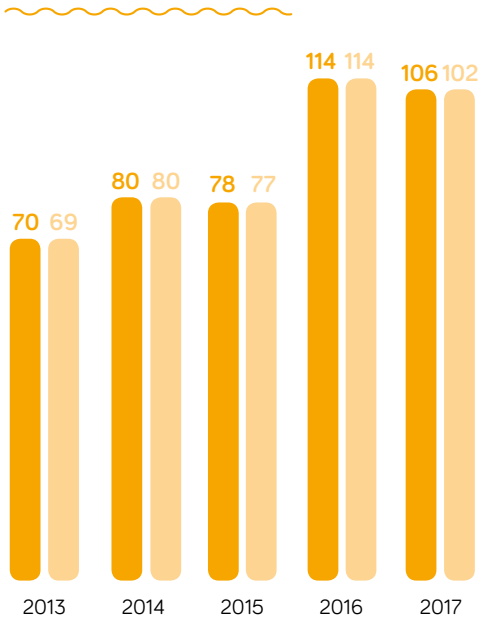
89% des structures comptent moins de 50 salariés. Les accidents du travail sont plus fréquents dans les établissements de 50 à 199 salariés.

● Structures
● Salariés
● Accidents du travail en premier règlement



Maladies professionnelles

96% des maladies professionnelles sont liées aux lombalgies et autres troubles musculo-squelettiques (TMS)



● Nombre de MP en premier règlement
● dont nombre de MP liées aux lombalgies et autres TMS

106

Maladies Professionnelles en premier règlement

Maladies professionnelles ayant donné lieu à un arrêt de travail ou à une incapacité permanente.

30 075

Journées indemnifiées

l'équivalent de 120 emplois à temps plein.

55

Nouvelles Incapacités Permanentes

On entend par « nouvelles » les incapacités permanentes ayant donné lieu à un premier versement de prestation en 2017.

1 salarié sur 200

victime de maladie professionnelle en 2017

2 028 585 €

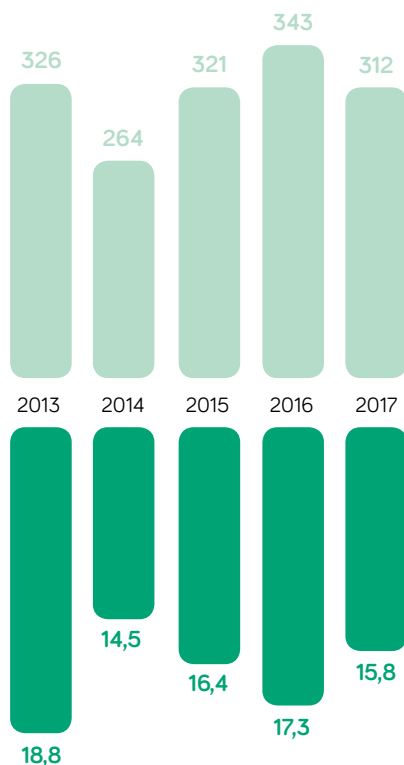
Montant des dépenses de l'Assurance Maladie

liées à la réparation des maladies professionnelles avec ou sans arrêt de l'année considérée (frais médicaux...).



Accidents de trajet (Domicile-Travail)

Une fréquence trois fois plus élevée que la moyenne (4,9)



- Nombre d'accidents de trajet en premier règlement.
- Indice de fréquence

9,7

Indice de gravité

Total des taux d'Incapacité permanente par million d'heures de travail.



31

Nouvelles Incapacités Permanentes

On entend par « nouvelles » les incapacités permanentes ayant donné lieu à un premier versement de prestation en 2017.



312

Accidents de trajet en premier règlement

Accidents de trajet ayant donné lieu à un arrêt de travail ou à une incapacité permanente.



15,8

Indice de fréquence

Nombre d'accidents de trajet en premier règlement pour 1000 salariés.

1 salarié sur 63

victime d'accident de trajet en 2017

30 832

Journées indemnisées

L'équivalent de 124 emplois à temps plein.

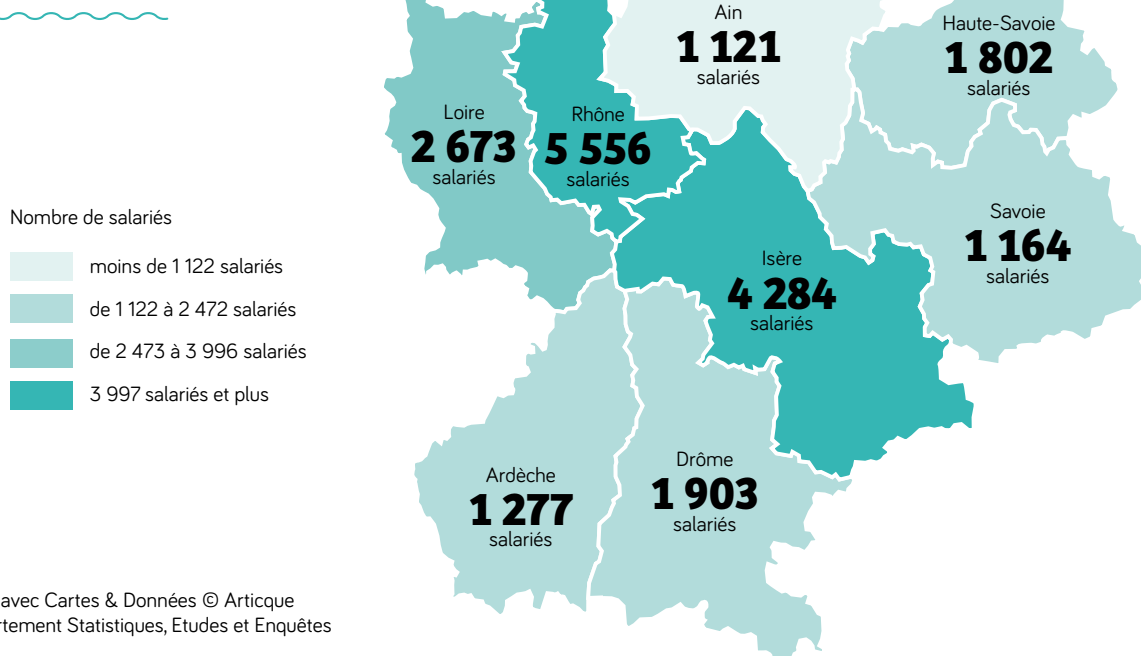
1 874 578 €

Montant des dépenses de l'Assurance Maladie

liées à la réparation des accidents avec ou sans arrêt de l'année considérée (frais médicaux, indemnités journalières, indemnités en capital ou rentes).

Autres données

Nombre de salariés dans l'aide à domicile par département en 2017.



La déclaration sociale nominative devenue obligatoire depuis janvier 2017 a créé une rupture dans nos séries statistiques par les changements de règles qu'elle a induits. En effet, le nombre d'heures travaillées qui intègre désormais les périodes de congés ainsi que la photographie des effectifs qui rend mieux compte des contrats courts, en sont la parfaite illustration.



Carsat Rhône-Alpes
Direction de la Prévention des Risques Professionnels
26, rue d'Aubigny
69436 LYON CEDEX 03



04 72 91 96 96



www.carsat-ra.fr
*mail : **preventionrp@carsat-ra.fr***
*twitter :  **@Carsat_RA***
*linkedin :  **Carsat Rhône Alpes***